

# MAIRIE DE VERS-PONT-DU-GARD (30210)

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 MARS 2019

**PRESENTS** : Olivier SAUZET, Denise FORT, Myriam CALLET, Didier BELE, Laurent MILESI, Jean-Marie SENO, Françoise RALLET, Michèle OZIOL, Thierry CHAUDANSON, Nicolas BOSC (après le vote du procès-verbal), Nadia DELJARRY, Marina SORBIER, Fabrice ALARCON, Jean IAMPIETRO (à compter de l'objet 1), Françoise RODRIGUEZ, Guy SAUROIS.

**ABSENTS** : Raymond BASTIDE (procuration à Michèle OZIOL), Laurence BLOM (procuration à Nadia DELJARRY), David GOURGEON (procuration à Françoise RODRIGUEZ).

**Secrétaire de séance** : Marina SORBIER.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2019

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

### DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L 2122-22 du CGCT ;
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 04/04/2014 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note des décisions suivantes :

Objet	Fournisseur / Entreprise	Montant (TTC)	
Banquette – Jardinière route de Castillon	SAS Galera	5 172 €	lotissement
Déplacement coffret EDF	Travaux Publics Daumas	4 560 €	lotissement
Mise en conformité hébergement logiciel Etat Civil dans le cadre du RGPD	ARG Solutions	500 €	investissement
Maintenance logiciel gestion du cimetière pour 3 ans	Groupe Elabor	1 214,68 €	fonctionnement
Téléphone sans fil + repeater - cantine	Diatel	348,62 €	Fonctionnement
Réhabilitation poste de relevage la Bégude	SAUR	1 632 €	assainissement
Pose et dépose illuminations de Noël	SPIE	5 301 €	fonctionnement
Maitrise d'œuvre – Viabilisation chemin des Abeilles	Opus VRD	2 790 €	investissement
Maitrise d'œuvre – Programme de Voirie 2019	Opus VRD	5 340 €	investissement
Rampe d'accès extérieure PMR la Poste	Club SA entreprise	2 256 €	Investissement
Assistance maitrise d'ouvrage et suivi procédure administrative de la phase approbation PLU	Urba Pro	2 040 €	investissement
	<b>TOTAL</b>	<b>31 154,30 €</b>	

### Objet 1 – ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est actuellement adhérente au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion du Gard, et dont le prestataire est Gras Savoye / AXA.

Ce contrat arrive à son terme le 31 décembre 2019.

Il convient donc de remettre en concurrence selon le code des marchés publics, pour un nouveau contrat avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée de 4 ans.

Cette procédure, initiée en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, nécessite que la Commune octroie le droit au Centre de Gestion pour agir pour son compte.

En effet, le Centre de Gestion du Gard doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- De charger le Centre de Gestion du Gard de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la Collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et de se réserver la possibilité d'y adhérer,
- De l'autoriser à signer toutes pièces utiles relatives à cette affaire.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### Objet 2 – AVENANT AU BAIL DE LOCATION SOCIETE SOC

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de l'acquisition par la Commune de Vers-Pont du Gard de la propriété de la Carrière La Romaine, il est apparu que la parcelle cadastrée section A, n°378, d'une superficie de 75a 80ca, se trouve être dans la zone du périmètre d'exploitation de la carrière de la Société SOC.

Il convient donc de procéder à un avenant au bail de location que la Commune a consenti à cette Société, afin d'y intégrer la surface de cette parcelle avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2019.

La révision des redevances sera effectuée à cette même date selon la variation de l'indice général tous travaux TP01, conformément à la clause du bail initial dans son article 1-7, la période triennale intervenant le 1<sup>er</sup> avril.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'accepter la location de la parcelle communale cadastrée section A, n°378, d'une superficie de 75a 80ca, à la Sté SOC, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2019,
- De l'autoriser à signer l'avenant au bail à intervenir.

**Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Jean IAMPIETRO).**

#### Objet 3 – MANIFESTATIONS FESTIVES

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 juin 2016, le conseil municipal a délégué la gestion des manifestations de la fête locale au « Comité des Jeunes ».

Par courrier du 9 février 2019 le Président du Comité des Jeunes a informé Monsieur le Maire de ne pas pouvoir organiser la fête votive 2019 compte tenu du manque de moyens financiers et humains résultant de nombreuses démissions qui ont affaiblis l'Association.

Devant cette situation la Municipalité prendra les mesures nécessaires au bon déroulement de la fête votive, déléguant la seule gestion des spectacles taurins au Club Taurin « lou Souleou ».

Il convient donc d'acter ce nouveau mode de gestion et d'abroger la délibération du 29 juin 2016.

**Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Jean IAMPIETRO).**

#### Objet 4 – TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT LES JARDINS DE ST-MONTEZE

Monsieur le Maire expose qu'en matière de transfert d'une voie privée dans le domaine public, trois cas de figure sont possibles :

- La Commune peut signer une convention avec le lotisseur avant la réalisation du lotissement, prévoyant le transfert de la voirie à la Commune, une fois les travaux réalisés, selon l'article R 442-8 du code de l'urbanisme,

- En l'absence d'une convention, si les colotis ont unanimement donné leur accord, le conseil municipal peut approuver l'intégration de la voie dans le domaine public communal, au vu de l'état d'entretien de la voie,
- Enfin, e, absence d'accord de tous les colotis sur le transfert de la voie, la Commune peut, après enquête publique, utiliser la procédure de transfert d'office sans indemnité, prévue par le code de l'urbanisme.

La Sté MPI MADDALENA, mène un projet d'aménagement d'habitat sur le secteur de Saint-Montèze.

A cette fin, un permis d'aménager lui a été délivré et, dans le cadre de l'élaboration du Dossier Loi sur l'Eau, il est nécessaire d'intégrer les autorisations de raccordement des divers réseaux et d'entretien des espaces communs.

Ainsi donc, l'aménageur s'est engagé à céder amiablement à la Commune la voirie et les espaces communs de cette opération une fois les travaux réalisés, conformément à l'article R 442-8 du code de l'urbanisme.

Ce transfert ne pourra être effectué qu'après vérification des caractéristiques de la voie et des équipements (déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux) et réception des avis favorables des divers services concernés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver cette procédure de transfert amiable,
- De l'autoriser à signer la convention de transfert à intervenir avec l'aménageur, ainsi que l'ensemble des actes et documents subséquents.

**Approuvé** à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Jean IAMPIETRO, Françoise RODRIGUEZ, Guy SAUROIS et David GOURGEON).

#### Objet 5 – VENTE A TOMMASI

Monsieur le Maire expose que, par courrier du 18 février 2019, Monsieur TOMMASI, domicilié 2 Rue de l'Eglise à Vers-Pont du Gard, lui a fait part de son souhait d'acquérir la cour de l'église contigüe à sa maison.

La Commission de l'Urbanisme dans sa réunion du 6 mars 2019 a :

- émis un avis favorable à la demande de Monsieur TOMMASI
- proposé un prix de transaction de 1.500 € (frais de géomètre et notaire à la charge du demandeur)
- proposé la prise en comptes des servitudes suivantes dans l'acte notarié = libre accès à la Commune en cas de travaux sur l'immeuble de l'Eglise et interdiction de construire dans la cour.

**Approuvé** à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Laurent MILESI, Thierry CHAUDANSON et Jean IAMPIETRO).

#### Objet 6 – TRAVAUX DE SECURISATION SUR VOIRIE – PROGRAMME 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

- VU l'avant-projet relatif aux travaux de sécurisation sur voirie – programme 2019, établi par le bureau d'études OPUS VRD,
- VU la circulaire préfectorale du 21/12/2018 relative à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De VALIDER le projet de travaux de sécurisation sur voirie – programme 2019, établi par le bureau d'études OPUS VRD, pour un coût estimatif de 79.000,00 €,
  - D'ADOPTER le plan de financement prévisionnel suivant pour cette opération :
- |  |   |                       |
|--|---|-----------------------|
| <u>Coût total de l'opération</u>   | = | <u>79.000,00 € HT</u> |
| <u>Subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (40% de la dépense)</u> | = | 31.600,00 €           |
| <u>Autofinancement de la Commune (60% de la dépense)</u>   | = | 47.400,00 €           |

- De SOLLICITER l'attribution d'une subvention au titre de la DETR,
- De DIRE que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget communal,
- De l'AUTORISER à signer toutes les pièces à intervenir concernant cette opération.

**Approuvé** à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Laurent MILESI, Jean-Marie SENO, Thierry CHAUDANSON, Nicolas BOSC, Marina SORBIER, Jean IAMPIETRO, Françoise RODRIGUEZ, Guy SAUROIS et David GOURGEON).

**Objet 7 – SURTAXE ASSAINISSEMENT**

Après avis favorable de la Commission des Finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider une augmentation de la surtaxe d'assainissement pour les gros consommateurs d'eau supérieurs à 5.000 m<sup>3</sup>/an, ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

- De 0,5244 € HT/m<sup>3</sup> à 4,00 € HT pour les abonnés raccordés au réseau collectif d'assainissement du Quartier de la Bégude du Pont du Gard
- De 0,8695 € HT/m<sup>3</sup> à 4,00 € HT pour le reste du territoire communal.

**Approuvé** à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Jean IAMPIETRO).

**Objet 8 – SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire communique les propositions d'attribution de subventions aux Associations pour l'année 2019 arrêtées par la Commission des Affaires Sociales, ainsi qu'il suit :

SUBVENTIONS 2019			
INTITULÉ ASSOCIATION	Subvention exceptionnelle	Subvention Annuelle	TOTAL SUBVENTIONS 2019
Associations sportives			
AVAM		500 €	500 €
ASV		350 €	350 €
TENNIS		350 €	350 €
GYM VOLONTAIRE		350 €	350 €
VETERANS		250 €	250 €
ALLZONE TEAM		250 €	250 €
BOULES		500 €	500 €
AMICALE DES CHASSEURS	1 000 €	250 €	1 250 €
SANGLIER A		250 €	250 €
SANGLIER BC		250 €	250 €
Associations culturelles			
LE PONT DES ARTS		500 €	500 €
COURS ET JARDINS		500 €	500 €
LI GALEJAIRE		250 €	250 €

LA CLE DES CHAMPS		250 €	250 €
PALETTE ARC EN CIEL		250 €	250 €
BIBLIOTHEQUE		2 000 €	2 000 €
Associations fêtes et traditions			
CLUB TAURIN		1 000 €	1 000 €
OIGNON		250 €	250 €
BSS		250 €	250 €
BOUTE EN TRAIN		250 €	250 €
Divers			
APE		600 €	600 €
AMITIE VERSOISE		600 €	600 €
ATELIER CREATIF		250 €	250 €
TAROT VERSOIS		250 €	250 €
LOG INITIATIVE		250 €	250 €
AMICALE DU PERSONNEL		3 500 €	3 500 €
MFR UZES		300 €	300 €
ACTION AIDANT HANDICAP		250 €	250 €
GOUGEON UZETIEN		150 €	150 €
Jumelages			
JUMELAGE SUISSE		4 000 €	4 000 €
JUMELAGE ITALIEN		3 500 €	3 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 €</b>	<b>22 450 €</b>	<b>23 450 €</b>

**Approuvé** à l'unanimité (après retrait des élus intéressés dans les associations, chacun en ce qui le concerne).

**Objet 9 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT ET DU LOTISSEMENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la Commune et des budgets annexes de l'assainissement et du lotissement communal, dressé et présenté par M. Olivier SAUZET, Maire, après examen et avis favorable de la Commission des Finances le 25 février 2019 :

- **Lui donne acte** de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL :**

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-408 876,42 €	390 999,40 €
Résultat reporté	2 676 543,56 €	530 968,75 €
Intégration SI Bas-Gardon	2 067,87 €	10 914,42 €

Part affectée à l'investissement		-40 000,00 €
Résultat de clôture	2 269 733,01 €	892 882,57 €
	Excédent d'ensemble	<b>+ 3 162 615,58 €</b>

Nous finissons l'année 2018 avec au 31 décembre un excédent de trésorerie de **3 162 615,58 €**.

- Des dépenses de fonctionnement en baisse de 30 000 €.
- Des recettes de fonctionnement en hausse de 78 000 €.
- 1 259 299 € de dépenses d'investissement.
- 850 000 € de recettes d'investissement.
- Nous n'avons pas eu à recourir aux augmentations d'impôts communaux.
- La dette annuelle intérêts compris est de 225 000 €.
- Le montant total de la dette est de 2 694 345 €.

#### **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :**

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	-149 750,67 €	-18 109,80 €
Résultat reporté	93 390,03 €	260 632,44 €
Part affectée à l'investissement		0,00 €
Résultat de clôture	-56 360,64 €	242 522,64 €
	Excédent d'ensemble	<b>+ 186 162,00 €</b>

Nous finissons l'année 2018 avec au 31 décembre un excédent de trésorerie de **186 162 €**.

Une dette annuelle de 0 €, tout en ayant réalisé le curage des 2 lagunes et l'avant-projet du réseau de transfert.

#### **BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL :**

NATURE	Investissement	Fonctionnement
Résultat de l'exercice	283 598,31 €	89 404,95 €
Résultat reporté	-259 907,37 €	0,00 €
Part affectée à l'investissement		0,00 €
Résultat de clôture	23 690,94 €	89 404,95 €
	Excédent d'ensemble	<b>+ 113 095,89 €</b>

Nous finissons donc l'année 2018 avec au 31 décembre un excédent de trésorerie de 113 095, 89 €.

L'emprunt relais de 600 000 € devra être remboursé avant mai 2021.

À ce jour sur 17 lots, 7 lots ont été vendus et 3 ont fait l'objet d'un compromis de vente.

#### **RESULTAT GLOBAL AU 31/12/2017 = + 3 461 873,47 €**

- **Arrête**, à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Jean IAMPIETRO), après retrait de M. le Maire, les résultats tels que résumés ci-dessus.

Objet 10 – COMPTE DE GESTION 2018 DU RECEVEUR – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT ET DU LOTISSEMENT COMMUNAL
--

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018 du Budget principal et des budgets annexes de l'assainissement et du lotissement communal et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ces écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés de passer dans ses écritures,
  - 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
  - 2°) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Décide, après avis de la Commission des Finances du 25 février 2019, à (mode de vote), que le Compte de Gestion du budget principal de la Commune, et des budgets annexes de l'assainissement et du lotissement communal, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Approuvé à l'unanimité.**

#### Objet 11 – AFFECTATION DU RESULTAT DE 2018 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Après examen du Compte Administratif de l'exercice considéré, Monsieur le Maire, après avis de la Commission des Finances, propose au Conseil Municipal, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018, ainsi qu'il suit =

- Budget principal :
  - 370.178,57 € au compte 002 Excédent de Fonctionnement reporté
  - 522.704,00 € au compte 1068 Excédents de Fonctionnement capitalisés
- Budget annexe de l'assainissement :
  - 150.263,64 € au compte 002 Excédent de Fonctionnement reporté
  - 92.259,00 € au compte 1068 Excédents de Fonctionnement capitalisés
- Budget annexe du lotissement communal :
  - 89.404,95 € au compte 002 Excédent de Fonctionnement reporté

**Approuvé à l'unanimité.**

#### Objet 12 – BUDGET PRINCIPAL 2019 DE LA COMMUNE

Le Budget Primitif 2019 de la Commune se présente ainsi :

- |   |                  |
|---|------------------|
| 1) Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent | : 1.822.178,00 € |
| 2) Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent  | : 3.841.383,00 € |

Dans un souci de sincérité et de prudence, nous avons inscrit la totalité des dépenses connues à ce jour concernant le groupe scolaire, le chemin des abeilles, les travaux de sécurisation.

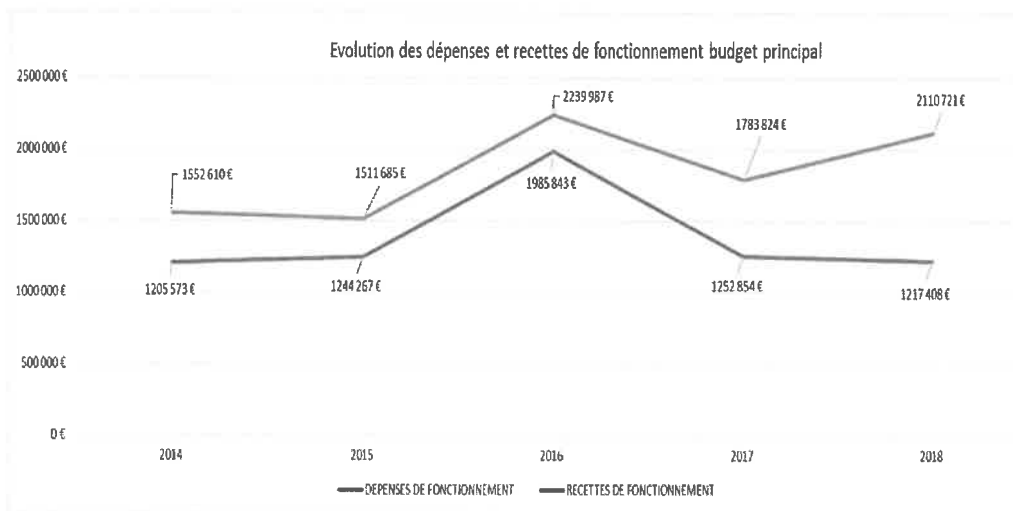
Par contre nous n'avons pas pris en compte dans les recettes d'investissements :

- La vente des deux terrains du chemin des Abeilles,
- La vente du terrain de la pharmacie,
- La vente de quelques parcelles communales.
- La subvention de l'état concernant les travaux de sécurisation,
- La subvention de l'état concernant le groupe scolaire.

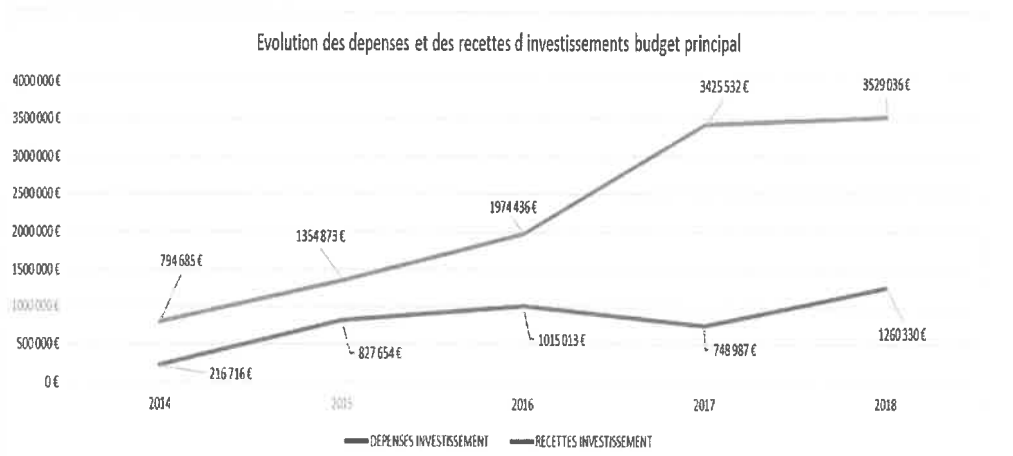
Vous pourrez également constater que plus de 400 000 € de travaux d'investissement en dehors du groupe scolaire sont budgétisés.

Depuis 2014 les dépenses de fonctionnement, sont maîtrisées alors que les recettes de fonctionnement sont en hausse. Ce qui nous permet de dégager fin 2018 un excédent de fonctionnement de 900 000 €.

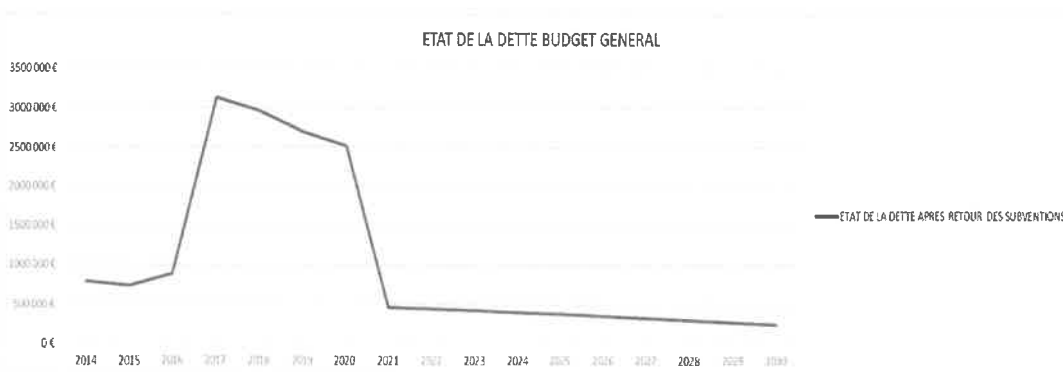
Je souhaite que nous continuions à œuvrer dans cette dynamique budgétaire vertueuse.



La municipalité a réalisé plus de 3.500.000 € d'investissement sur la période 2014-2018 tout en diminuant le taux de la taxe foncière de 2.3 %, le taux du foncier non bâti de 3 %, le taux de la taxe d'habitation de 0.2%, et en dégagant un excédent de trésorerie début 2019 de plus de 3.000.000 €.



En ce qui concerne la dette sur le budget général, nous allons continuer l'opération de désendettement de la commune démarré en 2018 pour arriver en 2021 à une dette inférieure à celle de 2014.



**Approuvé** à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Laurent MILESI, Thierry CHAUDANSON, Jean IAMPIETRO, Françoise RODRIGUEZ, Guy SAUROIS et David GOURGEON).



## Objet 13 – BUDGET ANNEXE 2019 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif 2019 du budget annexe de l'Assainissement se présente ainsi :

- 1) Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent : 255.659,00 €
- 2) Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 121.757,00 €

En 2019 nous devrions finaliser :

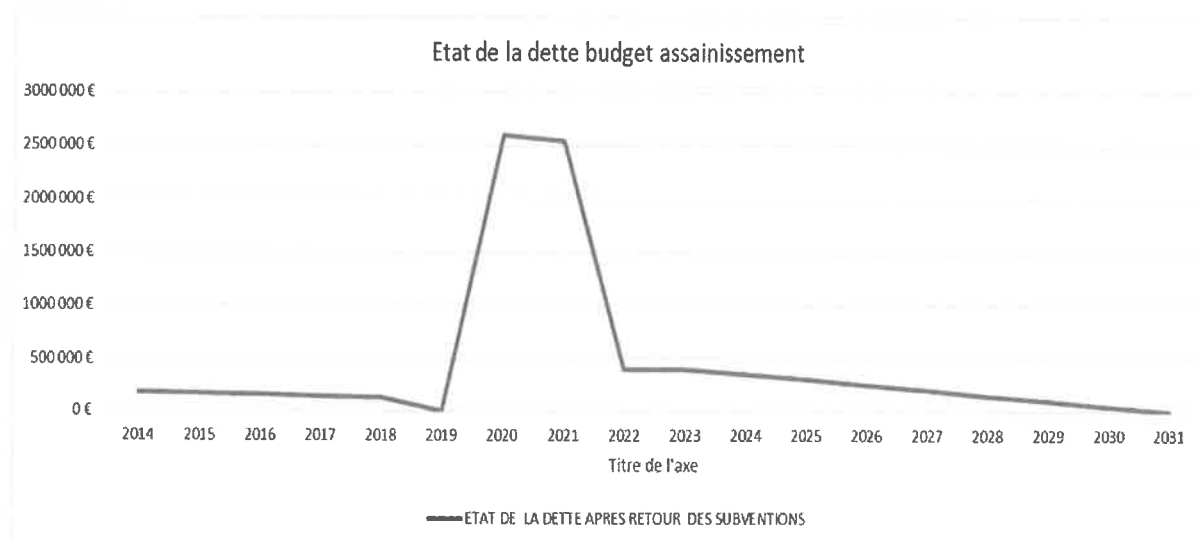
- Le projet du réseau de transfert entre Vers Pont du Gard et Remoulins.
- Obtenir les 80 % de subvention concernant la construction du réseau de transfert entre Vers Pont du Gard et Remoulins.
- Lancer la consultation de 2 200 000 € et attribuer le marché aux entreprises retenues.

Un emprunt « relais » sera certainement nécessaire en attendant le versement des subventions de l'agence de l'eau, du département et de l'état, à hauteur de 80%, ainsi que le retour du FCTVA.

La part restant à la charge de la commune devant se situer autour des 400 000 €.

Le coût de la STEP intercommunale étant de 3.800.000 € subventionné à 75%.

Le coût restant à la charge des 4 communes devrait être de 1.000.000 € (moins de 300 000 € pour la commune). Le coût d'exploitation devrait être inférieur de 20 000 € /an si nous avons choisi de réaliser la nouvelle station sur le territoire de commune.



**Approuvé** à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Laurent MILESI, Fabrice ALARCON, Jean IAMPIETRO, Françoise RODRIGUEZ, Guy SAUROIS et David GOURGEON).

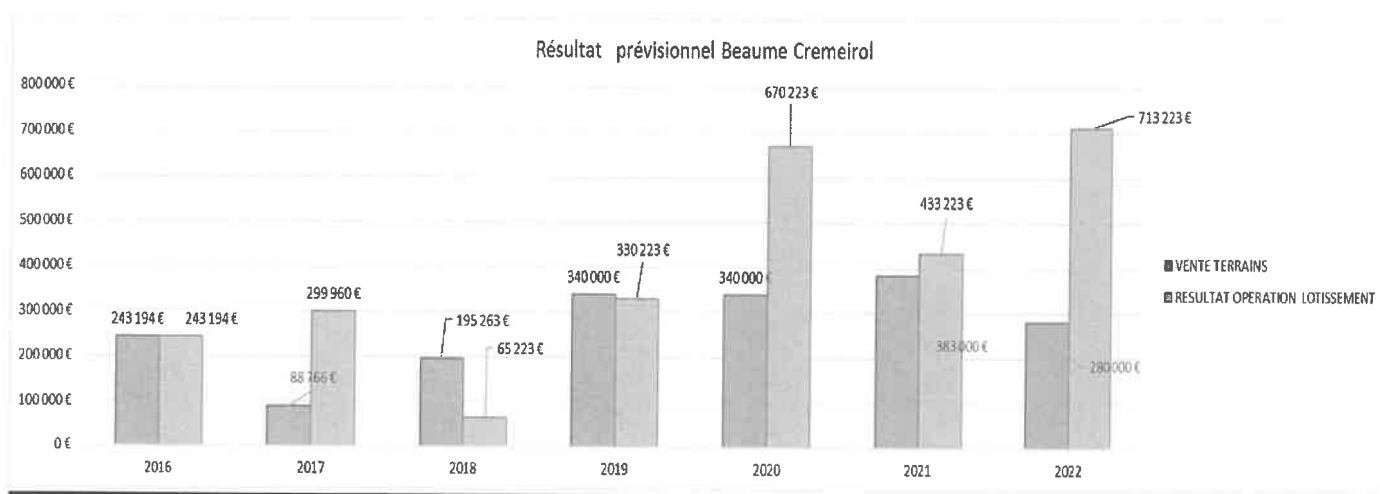
## Objet 14 – BUDGET ANNEXE 2019 DU LOTISSEMENT COMMUNAL

Le Budget Primitif 2019 du budget annexe du Lotissement communal se présente ainsi :

- 1) Les dépenses et les recettes de Fonctionnement s'équilibrent : 1.552.605,00 €
- 2) Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 759.100,00 €

A ce jour nous avons vendu 7 terrains et signé 3 compromis de vente sur 17 lots.

Le bénéfice attendu après le remboursement de l'emprunt en 2021 et les travaux d'aménagement devrait se situer autour de 700.000 €, auquel il faut y rajouter les 550.000 € déjà versés au budget principal, ce qui devrait permettre un bénéfice net pour la commune de 1.200.000 € (environ 55 €/m<sup>2</sup>).



**Approuvé à l'unanimité.**

### Objet 15 – BUDGET ANNEXE 2019 DES LOCAUX COMMERCIAUX

Le Budget Primitif 2019 du budget annexe des locaux commerciaux se présente ainsi :

1) Les dépenses et les recettes d'Investissement s'équilibrent : 515.000,00 €

**Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Laurent MILESI - vote contre de Françoise RODRIGUEZ, Guy SAUROIS et David GOURGEON).**

### QUESTIONS DIVERSES

#### Questions Laurent MILESI

- Où en est la commune sur le dossier autorisation Loi sur l'eau suite à l'annulation du permis par le Tribunal Administratif ?
- Pour la pose de la première pierre en présence de Mr le Préfet du Gard, pouvez-vous nous confirmer la date du 07 décembre 2019 comme cela a été annoncé lors de la réunion avec les associations ?

#### Réponse

Une réunion concernant la construction du groupe scolaire a eu lieu en préfecture le 15 février 2019. L'étude hydraulique a été validée par les services de l'état. La commune doit déposer un nouveau permis de construire en y incluant les protections hydrauliques. Un dossier d'autorisation loi sur l'eau devra également être déposé.

La pose de la première pierre en présence de monsieur le secrétaire général de la préfecture aura lieu le samedi 7 décembre 2019.

### INFORMATIONS DIVERSES

- L'appartement au second étage de la poste pour un montant de 550 €/mois a été loué.
- Le réseau d'eau potable chemin des Carbonnières et Clos des Touillers a été mis aux normes.
- Les travaux concernant le programme de Voirie 2019 (rue de la Madone, rue de la poste et parking des Escanaux) devraient débuter en avril ; l'entreprise en charge des travaux est Lautier Moussac pour un montant de 102.921,12 €.

- Le rapport d'activité 2018 de l'EPCC du Pont du Gard est disponible en Mairie.
- L'aménagement de la voie verte entre Uzès et Vers Pont Du Gard est en cours.
- Le plan local d'urbanisme communal a été définitivement approuvé par le contrôle de légalité de la préfecture.
- Le nouveau planning concernant la construction des deux locaux commerciaux est le suivant.=.Les travaux devant débuter début septembre pour une réception fin février 2020.
- La pose des panneaux photovoltaïques sur les hangars de la Romaine (Boulodrome et services techniques) devrait être réalisée avant la fin de l'année.
- Le Carnaval aura lieu le samedi 13 avril 2019.
- Dans le cadre du passage du Tour de France, la fête du vélo aura lieu sur notre commune le dimanche 9 juin 2019.

---

Le Maire, Olivier SAUZET.

